

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1775

31 août 2010

### SOMMAIRE

<b>ABN AMRO Alternative Investments</b> . . . . .	<b>85174</b>	<b>European Air Trade &amp; Lease Corporation,</b>	
<b>Admy Holding S.A.</b> . . . . .	<b>85174</b>	<b>EATL Corp S.A.</b> . . . . .	<b>85157</b>
<b>aeris CAPITAL Management Company</b>		<b>Ferteco Europa S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85197</b>
<b>S.A.</b> . . . . .	<b>85200</b>	<b>Finance Prestige Holding S.A.</b> . . . . .	<b>85156</b>
<b>Allianz Global Investors Luxembourg S.A.</b>		<b>Five Stars S.A.</b> . . . . .	<b>85181</b>
. . . . .	<b>85170</b>	<b>Grand Garage de Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>85154</b>
<b>Audatex Holdings II S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85171</b>	<b>iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à</b>	
<b>Augur Financial Holding I S.A.</b> . . . . .	<b>85200</b>	<b>r.l.</b> . . . . .	<b>85169</b>
<b>Azelis Holding S.A.</b> . . . . .	<b>85171</b>	<b>iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à</b>	
<b>BlueOrchard Loans for Development S.A.</b>		<b>r.l.</b> . . . . .	<b>85168</b>
. . . . .	<b>85156</b>	<b>iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.</b>	
<b>Business Development Services S.A.</b> . . . . .	<b>85155</b>	. . . . .	<b>85170</b>
<b>Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.</b>		<b>iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.</b>	
. . . . .	<b>85174</b>	. . . . .	<b>85169</b>
<b>Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.</b>		<b>Luxconsult</b> . . . . .	<b>85196</b>
. . . . .	<b>85177</b>	<b>MARKTINVEST Real Estate Advisory</b>	
<b>Caterpillar International Finance Luxem-</b>		<b>Group S.A.</b> . . . . .	<b>85163</b>
<b>bourg S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85178</b>	<b>MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränk-</b>	
<b>Cephalon Luxembourg S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85178</b>	<b>ter Haftung</b> . . . . .	<b>85163</b>
<b>CEREP III S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85181</b>	<b>MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränk-</b>	
<b>Ceres Invest S.A.</b> . . . . .	<b>85174</b>	<b>ter Haftung</b> . . . . .	<b>85162</b>
<b>Champel Holdings S.A.H.</b> . . . . .	<b>85174</b>	<b>N.W.C. S.A.</b> . . . . .	<b>85163</b>
<b>Champel S.A.</b> . . . . .	<b>85174</b>	<b>N.W.C. Sagl</b> . . . . .	<b>85163</b>
<b>Copadent</b> . . . . .	<b>85161</b>	<b>Orlyan S.A.</b> . . . . .	<b>85159</b>
<b>Dama Holding S.A.</b> . . . . .	<b>85157</b>	<b>P3M Prestige S.A.</b> . . . . .	<b>85160</b>
<b>Depolux S.A.</b> . . . . .	<b>85155</b>	<b>PWM Vermögensfondsmandat - DWS</b> . . . . .	<b>85159</b>
<b>Designbureau S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85196</b>	<b>Repères S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85167</b>
<b>Doushan Holding S.A.</b> . . . . .	<b>85156</b>	<b>SD Compta S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85167</b>
<b>Doushan S.A., SPF</b> . . . . .	<b>85156</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Négoce In-</b>	
<b>Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l.</b>		<b>ternational S.A.</b> . . . . .	<b>85156</b>
. . . . .	<b>85155</b>	<b>Soluxbourg S.A.</b> . . . . .	<b>85154</b>
<b>DS Group S.A.</b> . . . . .	<b>85197</b>	<b>Technofibres</b> . . . . .	<b>85160</b>
<b>DZ Privatbank S.A.</b> . . . . .	<b>85199</b>	<b>TN Espo S.A.</b> . . . . .	<b>85160</b>
<b>eRep Online S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85168</b>	<b>Umberstone Financière S.A.</b> . . . . .	<b>85155</b>
<b>European Aeronautic Trade and Lease</b>		<b>UPC DTH S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85161</b>
<b>Corporation, EATL CORP S.A.</b> . . . . .	<b>85157</b>	<b>Upper Green S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85167</b>
<b>European Aeronautic Trade and Lease</b>		<b>Westfjord Capital S.à r.l.</b> . . . . .	<b>85167</b>
<b>Corporation, EATL CORP S.A.</b> . . . . .	<b>85161</b>		

**Grand Garage de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 6, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 39.107.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mai 2010*

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur George ASHFORD, Administrateur de sociétés, résidant au 26, Herstraat B-3080 TERVUREN;

Monsieur George ASHFORD est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Willy VAN GORP, administrateur de sociétés, résidant à B-3060 Bertem, BOSSTRAAT 127.

- Monsieur Pierre Henriet, administrateur de sociétés, résidant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.

- Monsieur Jean-Louis RIGAUX, administrateur de sociétés, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés.

Monsieur Jean-Louis RIGAUX est nommé administrateur délégué.

- Monsieur Giovanni ROSSI, administrateur de sociétés, résidant à L-8211 Marner, 87, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2010.

L'assemblée décide de renouveler, à la fonction de réviseur d'entreprise et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2010:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour GRAND GARAGE DE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010088670/26.

(100099475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Soluxbourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.861.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 5 juillet 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SOLUXBOURG S.A., tenue le 5 juillet 2010, que:

1. L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Mamane Jöelle, de son poste d'Administrateur

- Monsieur Aflalo Albert, de son poste d'Administrateur

- Monsieur Aflalo Patrick, de son poste d'Administrateur

2. L'Assemblée a décidé de nommer:

- Monsieur MASLENNIKOV Daniil, juriste, né le 8 janvier 1976 à Moscou (Russie), demeurant à RU-117042 MOSCOU, 43, admiral Lazareva, RUSSIE, comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Madame DUBOVA Irina, Ingénieur, née le 24 janvier 1950 à Odintsovo (Russie), comme Administrateur

- Monsieur YAKIMOV Oleg, Juriste, né le 6 novembre 1978 à UFA (Russie), demeurant à RU-450000 UFA, 21, Lenina, RUSSIE, comme Administrateur.

Les différents mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

2. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, au 79, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010089047/27.

(100099558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Business Development Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 mai 2010 que:  
L'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2009:

Madame Brigitte WALSCHOT, demeurant à L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines;

Monsieur Jean-Pierre MACECCHINI, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 20, avenue du Cor de Chasse;

Monsieur Louis KEYMOLEN, demeurant à B-1410 WATERLOO, Chaussée de Tervuren n°12/Bte 2.

Elle réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2009:

MS Gestion S.A., établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089542/20.

(100099477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Umberstone Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.418.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Umberstone Financière S.A.

Référence de publication: 2010089089/11.

(100099497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010089564/11.

(100099047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Depolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 107.594.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010089568/11.

(100098738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

—

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 30 avril 2010*

Suite à la scission de BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg, enregistré sous le numéro R.CS. 71178, BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 147 570 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, est maintenant le réviseur externe de la Société.

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de BDO Audit, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010088455/18.

(100099479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 132.843.

—

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089043/10.

(100099496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Doushan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Doushan Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

—

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 avril 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mai 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010089571/14.

(100098709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Finance Prestige Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 50.281.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010089593/11.

(100098826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Dama Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 73.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089565/10.

(100098777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**EATL CORP S.A., European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme,**

**(anc. European Air Trade & Lease Corporation, EATL Corp S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 143.482.

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "European Air Trade & Lease Corporation, EATL CORP S.A." (numéro d'identité 2008 22 34 684), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.482, constituée sous la dénomination de "FLIGHT LEASE INTERNATIONAL S.A." suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 19 du 6 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Henri HELLINCKX, en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 330 du 14 février 2009, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "European Air Trade & Lease Corporation, EATL CORP S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Constatation de la libération intégrale du capital social et décision d'augmenter le capital de la société d'un montant de six cent quarante euros (€ 640.-) euros pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (€ 32.000.-) à trente-deux mille six cent quarante euros (€ 32.640.-) euros, par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (€ 320.-) chacune.

2) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel, souscription, libération et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

3) Changement de la dénomination sociale de "European Air Trade & Lease Corporation, EATL CORP S.A." en "EUROPEAN AERONAUTIC TRADE AND LEASE CORPORATION, EATL CORP S.A." (en abrégé et sigle "EATL CORP S.A.") et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4) Transfert du siège social de L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

5) Démission de Monsieur Denis COIFFIER de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué.

6) Nomination des sociétés "MAHELOU FINANCE S.A." et "EUROPEAN LEASE & FINANCE S.A." et de Messieurs Thierry de MONTRICHARD et Christian JABBOUR en qualité d'administrateurs, et de Monsieur Thierry DE MONTRICHARD en qualité d'administrateur-délégué, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

7) Révocation de la société "MONTEREY AUDIT S. à r.l." de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et nomination, en remplacement, de Monsieur Guillaume BERNARD, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate que le capital social au montant de trente-deux mille euros (€ 32.000.-), libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) lors de la constitution de la société, a été intégralement libéré par des paiements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent quarante euros (€ 640.-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (€ 32.000.-) à trente-deux mille six cent quarante euros (€ 32.640.-), avec l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (€ 320.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, accepte la souscription des prédites deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (€ 320.-) chacune par la société anonyme "EUROPEAN LEASE & FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 153.173.

Est intervenue aux présentes la prédite société "EUROPEAN LEASE & FINANCE S.A.", ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Marie WEBER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée en date du 15 juin 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle intervenante, représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire aux deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (€ 320.-) chacune et les libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de six cent quarante euros (€ 640.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Al 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (€ 32.640.-), représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320.-) chacune".

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de "European Air Trade & Lease Corporation, EATL CORP S.A." en "EUROPEAN AERONAUTIC TRADE AND LEASE CORPORATION, EATL CORP S.A." (en abrégé et sigle "EATL CORP S.A.") et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Al 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPEAN AERONAUTIC TRADE AND LEASE CORPORATION, EATL CORP S.A. (en abrégé et sigle "EATL CORP S.A.)."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Denis COIFFIER de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué et le remercie pour les services rendus à la société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveaux administrateurs:

a) la société anonyme "MAHELOU FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 153.174.

b) la société anonyme "EUROPEAN LEASE & FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 153.173.

c) Monsieur Thierry de MONTRICHARD, dirigeant de sociétés, né à Saint-Gall (Suisse) le 26 mars 1964, demeurant professionnellement à F-94290 Villeneuve-le-Roi, 38bis, rue Nungesser.

d) Monsieur Christian JABBOUR, président de société, né à Beyrouth (Liban) le 28 juin 1965, demeurant à Tallet Srour (Liban) Villa 78, Zone rouge Naccache.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thierry de MONTRICHARD, pré-qualifié sub c), en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société "MONTEREY AUDIT S.à r.l." de ses fonctions de commissaire au compte de la société et de nommer, en remplacement à compter de ce jour, Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2010. Relation: CAP/2010/2125. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010091458/123.

(100100951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**Orlyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.142.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juin 2010*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société ORLYAN S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ORLYAN S.A.

(en liquidation)

FIDALUX S.A.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010091369/19.

(100099692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2010*

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.



Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft

Andrea-Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010091371/16.

(100100037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**P3M Prestige S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX AUDIT) (B27.761):

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX AUDIT), R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2010 le renouvellement du mandat suivant:

Le mandat de commissaire de PKF Abax Audit (B 142.867), ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Ce mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010091372/18.

(100099712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Technofibres, Société Anonyme.**

Siège social: L-6675 Mertert, 8, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 8.772.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen  
Geschafterversammlung vom 26. April 2010*

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung wählt für die Dauer eines Jahres als Réviseur d'entreprises: MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Adressänderung eines Verwaltungsratsmitgliedes*

Die Adresse des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Reginald Neumann wird von L-1511 Luxembourg, 179, avenue de la Faïencerie in CH-6403 Küssnacht, 4, Poststrasse geändert.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

MAZARS

Unterschrift

Référence de publication: 2010091388/18.

(100100482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**TN Espo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.360.

En date du 24 juin 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Johan DEJANS, Eric VANDERKERKEN, Sylvie ABTAL-COLA en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Valérie WESQUY, employée, née le 6 mars 1968, à Mont Saint Martin (France) et Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), ayant leur adresse professionnelle au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.



- d'accepter la démission de Marcel STEPHANY, en tant que commissaire de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer SER.COM Sàrl ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942 en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.
- de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

*Mandataire*

Référence de publication: 2010091391/24.

(100099706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

---

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 26 mai 2010 entre UPC Luxembourg Holding B.V., actuel associé unique de la Société, et UPC Broadband Slovakia s.r.o. une société à responsabilité limitée régie par le droit slovaque, ayant son siège social au 36 Sevcenkova, 851 01 Bratislava, Slovaquie et immatriculée auprès du registre des sociétés de Slovaquie sous le numéro ICO 35971967, que 124 (cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale ont été cédées avec effet au 26 mai 2010 par UPC Luxembourg Holding B.V. à UPC Broadband Slovakia s.r.o..

Suite à cette cession, l'associé unique de la Société est désormais UPC Broadband Slovakia s.r.o., détenant la totalité des 124 parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UPC DTH S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010091394/20.

(100099738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Copadent, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8557 Petit Nobressart, 3B, Noutemerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.650.

---

Statuts coordonnés suivant acte du 17 mai 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

*Notaire*

Référence de publication: 2010091447/12.

(100100982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**EATL CORP S.A., European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.482.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2010091478/12.

(100100952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Dr Nicolas Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 75.961.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

**IST ERSCIENEN:**

Herr Bernt VON ZUR MÜHLEN, Berater, wohnhaft in L-5620 Bad Mondorf, 4, rue Dr. Nicolas Schmit.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersucht seine folgenden Erklärungen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränkter Haftung", mit Sitz in L-5620 Bad Mondorf, 4, rue Dr. Nicolas Schmit, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. Mai 2000, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 684 vom 22. September 2000.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.961.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-).

III.- Alsdann trifft der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss:*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschliesst, den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und Artikel 5 der Satzungen der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist die Konzeption, Durchführung, Vermittlung, Training, Produktion, Vertrieb und Verwertung von Beratungs- und Schulungskonzepten in allen Bereichen der Medien, besonders TV, Radio, Print, Internet, Multimedia, Werbung und Produktion und Verwertung von Schaubildern, Grafiken, Statistiken, sowie der damit verbundenen Softwarelösungen, Copyrights, Dienstleistungen und Patenten für alle Medienbereiche und Datenträger, sowie aller damit verbundenen Dienstleistungen für Einzelpersonen, Unternehmen und Institutionen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem die Herstellung, Vertrieb und Verleih von heute bekannten oder zukünftig entwickelten Bild-, Ton- und Bildtonträgern (Filmen), Drehbüchern, sonstigen Filmmanuskripten und literarischen Vorlagen, Entwicklung und Verwertung von Ideen und gewerblichen Schutzrechten zur Nutzung im Medienbereich sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Sie kann sich an anderen Gesellschaften, insbesondere als Komplementärgesellschaft, beteiligen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von sechshundert Euro (EUR 600.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der alleinige Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Bernt VON ZUR MÜHLEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Relation: LAC/2010/28954. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 7. Juli 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010091552/52.

(100101075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Dr Nicolas Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 75.961.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juillet 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010091553/12.

(100101080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**MARKTINVEST Real Estate Advisory Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 143.199.

---

*Beschluss des Verwaltungsrates der Marktinvest Real Estate Advisory Group S.A.*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir als Verwaltungsratsmitglieder der Marktinvest Real Estate Advisory Group S.A. am Gesellschaftssitz zu einer Verwaltungsratsitzung zusammen und beschließen Folgendes:

1. Die Gesellschaft Marktinvest REAG Luxembourg S.A. mit heutigem Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg verlegt ihren Gesellschaftssitz an folgende Adresse: 57, rue Wiltheim, L-6962 Senningen.

Die neue Adresse ist ab dem 1. Juli 2010 gültig.

L-Senningerberg, den 30. Juni 2010.

Ralf Berweiler / Rolf Moritz Webeler / Annette Leidinger-Berweiler

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010091556/16.

(100100932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**N.W.C. Sagl, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. N.W.C. S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.306.

---

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Le Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.W.C. Sagl, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg B 108306, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1045 du 15 octobre 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions, représentant ensemble le capital total émis de la Société qui s'élève actuellement à quarante-cinq mille francs suisses (45.000,- CHF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, les procurations sont annexées à l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2010, numéro 76.356 de son répertoire, enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2010, relation GRE/2010/1556, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Annulation des décisions de:

- transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse
  - de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en suisse et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal suisse, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois
  - d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Suisse
  - de nommer des mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société en Suisse dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.
  - d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés à responsabilité limitée de droit suisse, et
  - de nommer 3 nouveaux gérants en Suisse;
- prises dans l'assemblée générale extraordinaire 29 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C.

2. Changement de la forme juridique de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

3. Divers.

III.- Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

IV.- Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers la Suisse, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en suisse, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés suisses.

V.- Que la Société n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions ordinaires et qu'il n'est partant pas nécessaire de convoquer des assemblées générales de porteurs d'autres titres pour délibérer sur la présente opération de transfert de siège social.

VI.- Que le transfert de siège de la Société vers la Suisse rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société, et qu'il conviendra notamment de procéder en même temps à la nomination d'un nouveau gérant.

VII.- Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'annuler les décisions

- transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse
  - de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en suisse et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal suisse, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois
  - d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Suisse
  - de nommer des mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société en Suisse dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.
  - d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés à responsabilité limitée de droit suisse, et
  - de nommer 3 nouveaux gérants en Suisse;
- prise dans l'assemblée générale extraordinaire 29 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée dénommée N.W.C. Sagl

Les actionnaires décident en outre de convertir les actions de la société anonyme en parts sociales de la société à responsabilité limitée.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

L'Assemblée Générale décide en conséquence du changement de la forme en société à responsabilité limitée de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de N.W.C. Sagl

**Art. 3.** La société aura pour objet le commerce, l'étude et le design de produits liés à l'horlogerie et à l'orfèvrerie. La société aura également pour objet l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation, l'échange et le commerce de marchandises et de produits dans le secteur des vêtements et accessoires dérivés, ainsi que la production de ces produits.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut émettre des emprunts obligataires.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille francs suisses (45.000,- CHF), représenté par trois mille cents (3.100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2010. Relation GRE/2010/2162. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010091572/174.

(100101305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**Repères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 31.484.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 avril 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

*Notaire*

Référence de publication: 2010091618/12.

(100100993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**SD Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010091634/11.

(100100962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Upper Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 3, am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 79.954.

Statuts coordonnés suivant acte du 19 mai 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

*Notaire*

Référence de publication: 2010091659/12.

(100100988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Westford Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.001.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 mai 2010.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2010091667/13.

(100101017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---



**eRep Online S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.217.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2010*

1. La liquidation de la société eRep Online S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

eRep Online S.à r.l. (en liquidation)

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010091678/17.

(100102636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.044.

Im Jahre zweitausendzehn, am zehnten Juni.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

„iii European Property Soparfi 1 S.à r.l.“ (die "Alleinige Gesellschafterin"), eine luxemburgische société à responsabilité limitée, mit Sitz in 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 138.586,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2314 Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 2. Juni 2010 in Luxemburg gegeben wurde, als alleinige Gesellschafterin der „iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l.“, einer luxemburgischen société à responsabilité limitée, mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 140.044 (die "Gesellschaft").

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Alleinigen Gesellschafterin und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde des unterzeichneten Notars am 8. Juli 2008, welche Akte am 1. August 2008 im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1900 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch notarielle Urkunde aufgenommen am 24. Juli 2008, welche Urkunde im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations am 11. September 2008 unter der Nummer 2216 veröffentlicht wurde.

Der Bevollmächtigte, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, den folgenden einzigen Beschluss der Alleinigen Gesellschafterin wie folgt zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den gegenwärtigen Zweck der Gesellschaft abzuändern und folglich Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, so dass dieser Artikel 4 nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

**Art. 4.** "Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen an

a) luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, deren Zweck nach dem Gesellschaftsvertrag oder den Gründungsdokumenten der Erwerb, das Halten, die Verwaltung, die Vermietung, die Entwicklung und die Veräußerung von Immobilien ("Immobilien-gesellschaften") ist; und/oder

b) luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, deren Zweck nach dem Gesellschaftsvertrag oder den Gründungsdokumenten das Halten von Anteilen und Beteiligungen an Immobilien-gesellschaften ist.

Zur Unterstützung des Gesellschaftszwecks darf die Gesellschaft alle Tätigkeiten ausüben sowie alle Maßnahmen ergreifen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und die unmittelbar oder mittelbar der Erfüllung ihres

Gesellschaftszweckes dienen, z.B. Darlehen an Gesellschaften im Sinne der Buchstaben a) und b) oben, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, gewähren und ihre Vermögensgegenstände belasten und Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Vermögensgegenstände der Gesellschaft beziehen als Sicherheit für aufgenommene Darlehen abtreten oder verpfänden, vorausgesetzt die Gesellschaft

a) verstößt nicht - solange sie eine direkte oder indirekte Tochtergesellschaft der iii European Property SICAV-FIS ist - gegen die Satzung der iii European Property SICAV-FIS; und

b) beteiligt sich nicht an einem Geschäft, das dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, die als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann ferner direkt in luxemburgische und in anderen Ländern belegene Immobilien investieren, diese erwerben, halten, verwalten, vermieten, entwickeln und verkaufen."

Worüber Urkunde, beurkundet und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 14. Juni 2010. Relation: EAC/2010/7029. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010091679/58.

(100101683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

### **iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091680/10.

(100101699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

### **iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Im Jahre zweitausendzehn, am zehnten Juni.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

„iii European Property Soparfi 1 S.à r.l.“ (die "Alleinige Gesellschafterin"), eine luxemburgische société à responsabilité limitée, mit Sitz in 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 138.586,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2314 Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 2. Juni 2010 in Luxemburg gegeben wurde, als alleinige Gesellschafterin der „iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.“, einer luxemburgischen société anonyme, mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 146.222 (die "Gesellschaft").

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Alleinigen Gesellschafterin und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde des unterzeichneten Notars am 14. Mai 2009, welche Akte am 9. Juni 2009 im Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1138 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht abgeändert.

Der Bevollmächtigte, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, den folgenden einzigen Beschluss der Alleinigen Gesellschafterin wie folgt zu beurkunden:

*Einzigiger Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den gegenwärtigen Zweck der Gesellschaft abzuändern und folglich Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass dieser Artikel 3 nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

**Art. 3.** "Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen an:

a) luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, deren Zweck nach dem Gesellschaftsvertrag oder den Gründungsdokumenten der Erwerb, das Halten, die Verwaltung, die Vermietung, die Entwicklung und die Veräußerung von Immobilien ("Immobilien-gesellschaften") ist; und/oder

b) luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, deren Zweck nach dem Gesellschaftsvertrag oder den Gründungsdokumenten das Halten von Anteilen und Beteiligungen an Immobilien-gesellschaften ist.

Zur Unterstützung des Gesellschaftszwecks darf die Gesellschaft alle Tätigkeiten ausüben sowie alle Maßnahmen ergreifen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und die unmittelbar oder mittelbar der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen, z.B. Darlehen an Gesellschaften im Sinne der Buchstaben a) und b) oben, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, gewähren und ihre Vermögensgegenstände belasten und Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Vermögensgegenstände der Gesellschaft beziehen als Sicherheit für aufgenommene Darlehen abtreten oder verpfänden, vorausgesetzt die Gesellschaft

a) verstößt nicht - solange sie eine direkte oder indirekte Tochtergesellschaft der iii European Property SICAV-FIS ist - gegen die Satzung der iii European Property SICAV-FIS; und

b) beteiligt sich nicht an einem Geschäft, das dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, die als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann ferner direkt in luxemburgische und in anderen Ländern belegene Immobilien investieren, diese erwerben, halten, verwalten, vermieten, entwickeln und verkaufen."

Worüber Urkunde, beurkundet und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 14. Juni 2010. Relation: EAC/2010/7023. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010091681/56.

(100101722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091682/10.

(100101724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Le Bilan 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 09. June 2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Thomas Nummer / Christoph Adamy

Référence de publication: 2010091688/12.

(100101749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 996.325,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010091693/11.

(100102647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Azelis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Mr Raymond THILL, employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of Azelis Holding S.A., société anonyme, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122714 (the "Company"), incorporated by a notarial deed dated 6 December 2006 and existing under the Luxembourg law and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 188, page 8984 dated 15 February 2007 and have been amended for the last time on 17 June 2010 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Memorial, pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the "Board") dated 29 June 2010, a copy of which initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The share capital of the Company is currently fixed at six million nine hundred forty-five thousand and three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 6,945,003.75) divided into two million nine hundred and seventeen thousand one hundred and forty-seven (2,917,147) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each and two million six hundred and thirty-eight thousand eight hundred and fiftysix (2,638,856) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each.

2. Pursuant to the fourth resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") dated 17 June 2010, the shareholders of the Company have decided to:

"increase the share capital of the Company (the "Second Capital Increase"), by limiting and cancelling the preferential subscription rights, by creating and issuing maximum of 1,453,299 (one million four hundred and fifty-three thousand two hundred and ninety-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 6.93 (six Euros and ninety-three Eurocents) of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 5.68 (five Euros and sixty-eight Eurocents) to share premium, by way of contribution in cash for a total maximum amount including premium equal to EUR 10,071,362.07 (ten million seventy-one thousand three hundred and sixty-two Euro seven Eurocents); it being understood that such Second Capital Increase shall be reserved to Non-Executive Partners and to the Equity Investor. The Company's share capital shall be increased pursuant to the Second Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed."

3. Furthermore, the Meeting has decided on its fifth resolution dated 17 June 2010 that the subscription period for the Second Capital Increase shall be opened to Non-Executive Partners and to the Equity Investor as of 18 June 2010 and shall close on 28 June 2010 (the "Subscription Period").

The Meeting further resolved to delegate to the Board, with full power of substitution, (i) the power to receive the subscriptions and payments for the Second Capital Increase during the Subscription Period and determine the final amount of the Second Capital Increase in accordance with the guidelines determined above and the number of new Ordinary Shares subscribed in the context of the Second Capital Increase and (ii) the power to appear before a Luxembourg notary in order to enact such Second Capital Increase and the relevant amendment to article 5 of the Articles.

4. In the resolutions of the Board dated 29 June 2010, the Board acknowledged that the Subscription Period has closed and that the final amount of the Second Capital Increase was to be fixed at an aggregate amount, including premium, of EUR 10,071,362.07 (ten million seventy-one thousand three hundred and sixty-two Euro seven Eurocents) (the "Final Amount") so that (i) the share capital of the Company was to be finally increased by an amount of EUR 1,816,623.75 (one

million, eight hundred and sixteen thousand, six hundred and twenty-three Euros seventy-five Eurocents) by the creation and issuance of 1,453,299 (one million, four hundred and fiftythree thousand, two hundred and ninety-nine) New Ordinary Shares and (ii) an amount of EUR 8,254,738.32 (eight million, two hundred and fifty-four thousand, seven hundred and thirty-eight Euros thirty-two Eurocents) was to be allocated to the share premium.

Such Final Amount having been received on the bank account of the Company as it has been proven to the Board by the issuance by the Company's bank of a blocking certificate dated 29 June 2010 and relating to such amount (the "Bank Certificate").

5. The new Ordinary Shares have been fully paid up by several subscribers through contributions in cash as evidenced by the Bank Certificate, so that the company had at its free disposal the amount of EUR 10,071,362.07 (ten million seventy-one thousand three hundred and sixty-two Euro seven Eurocents) which has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 29 June 2010 at which the new Ordinary Shares have been fully paid up.

6. The Board has further decided to have the Second Capital Increase enacted by a Luxembourg notary and that any one director of the Company be severally authorised (with full powers of substitution) to appear before a Luxembourg notary in order to enact the Second Capital Increase.

7. As a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

"The subscribed share capital is set at eight million seven hundred and sixty-one thousand six hundred and twenty-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 8,761,627.50) divided into four million three hundred and seventy thousand four hundred and forty-six (4,370,446) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each and two million six hundred and thirty-eight thousand eight hundred and fifty-six (2,638,856) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25), each, fully paid up (100%)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand nine hundred euro (EUR 4,900.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Azelis Holding S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122714 (la "Société") constituée en vertu d'un acte notarié du 6 décembre 2006 et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 188, page 8984 daté du 15 février 2007 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 17 juin 2010 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") du 29 juin 2010, copie desquelles après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions neuf cent quarante-cinq mille trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 6.945.003,75), divisé deux millions neuf cent dix-sept mille cent quarante-sept (2.917.147) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions six cent trente-huit mille huit cent cinquante-six (2.638.856) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

2. Conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") du 17 juin 2010, les actionnaires de la Société ont décidé:

"d'augmenter le capital social de la Société (la "Seconde Augmentation de Capital"), en limitant et annulant les droits de souscription préférentiels, par la création et l'émission d'un maximum de 1.453.299 (un million quatre cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 6,93 (six Euros

et quatre-vingt-treize centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 5,68 (cinq Euros et soixante-huit centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant maximum incluant la prime d'émission de EUR 10.071.362,07 (dix millions soixante-et-onze mille trois cent soixante-deux Euros et sept centimes), étant entendu que cette Seconde Augmentation de Capital est réservée aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées effectivement payées."

3. Par ailleurs, l'Assemblée a décidé dans sa cinquième résolution du 17 juin 2010 que la période de souscription pour la Seconde Augmentation de Capital serait ouverte aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital à partir du 18 juin 2010 et se clôturerait le 28 juin 2010 (la "Période de Souscription").

L'Assemblée a par la suite décidé de déléguer au Conseil, avec pleins pouvoirs de substitution, (i) le pouvoir de recevoir les souscriptions et paiements relatifs à la Seconde Augmentation de Capital durant la Période de Souscription et de déterminer le montant final de la Seconde Augmentation de Capital conformément aux instructions déterminées ci-dessus et le nombre d'Actions Ordinaires souscrites dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital et (ii) le pouvoir de comparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'acter cette Seconde Augmentation de Capital et les modifications nécessaires à l'article 5 des Statuts.

4. Dans les résolutions du Conseil du 29 juin 2010, le Conseil a pris note que la Période de Souscription s'est clôturée et que le montant final de la Seconde Augmentation de Capital devait être fixé à un montant global, comprenant la prime d'émission, de EUR 10.071.362,07 (dix millions soixante-et-onze mille trois cent soixante-deux Euros et sept centimes) (le "Montant Final") de sorte que (i) le capital social de la Société devait être finalement augmenté d'un montant de EUR 1.816.623,75 (un million huit cent seize mille six cent vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes) par la création et l'émission de 1.453.299 (un million quatre cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Actions Ordinaires et (ii) un montant de EUR 8.254.738,32 (huit millions deux cent cinquante-quatre mille sept cent trente-huit Euros et trente-deux centimes) devait être alloué à la prime d'émission.

Ce Montant Final ayant été reçu sur le compte en banque de la Société tel que cela a été prouvé au Conseil par l'émission, par la banque de la Société, d'un certificat de blocage daté du 29 juin 2010 relatif à ce montant (le "Certificat Bancaire").

5. Les nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par différents souscripteurs par apport en numéraire, tel que constaté par le Certificat Bancaire, de sorte que la Société avait, à sa libre disposition, le montant EUR 10.071.362,07 (dix millions soixante-et-onze mille trois cent soixante-deux Euros et sept centimes), ce Certificat Bancaire ayant été présenté au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 29 juin 2010 date à laquelle les nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées.

6. Le Conseil a par ailleurs décidé que la Seconde Augmentation de Capital serait actée par un notaire luxembourgeois et que chaque administrateur de la Société serait autorisé individuellement (avec plein pouvoir de substitution) à apparaître devant un notaire luxembourgeois afin de constater la Seconde Augmentation de Capital.

7. A la suite de cette augmentation de capital de la Société, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à huit million sept cent soixante-et-un mille six cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 8.761.627,50), divisé quatre millions trois cent soixante-dix mille quatre cent quarante-six (4.370.446) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions six cent trente-huit mille huit cent cinquante-six (2.638.856) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%)".

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29374. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091694/165.

(100102232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091699/10.

(100101858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Admy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2841 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 15.534.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010091701/10.

(100101726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Ceres Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.399.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091803/10.

(100101706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Champel S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Champel Holdings S.A.H.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 31.315.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091805/11.

(100102005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:



“Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150964,

here represented by Mr. Benoît Duvieusart, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America on 25 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary, on 17 May 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four United States Dollars (USD 359,372,194) from its current amount of one billion three hundred and twenty-seven million nine hundred fifty-eight thousand nine hundred and three United States Dollars (USD 1,327,958,903) to one billion six hundred eighty-seven million three hundred thirty-one thousand ninety-seven United States Dollars (USD 1,687,331,097) through the issue of three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four (359,372,194) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four United States Dollars (USD 359,372,194) from its current amount of one billion three hundred and twenty-seven million nine hundred fifty-eight thousand nine hundred and three United States Dollars (USD 1,327,958,903) to one billion six hundred eighty-seven million three hundred thirty-one thousand ninety-seven United States Dollars (USD 1,687,331,097) through the issue of three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four (359,372,194) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four (359,372,194) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four United States Dollars (USD 359,372,194) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

#### *Description of the contribution*

The contribution in kind consists of one million eight hundred eighteen thousand and four (1,818,004) ordinary shares, and twenty-nine thousand, one hundred thirteen (29,113) non-cumulative redeemable preference shares, representing 20% shares of the entire issued shares of Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd., a private limited company having its registered office at 300 Beach Road, 23-01, the Concourse, Singapore 199555, registered at the Singapore Accounting and Corporate Regulatory Authority, under number 200401312G.

The total fair net valuation of this contribution is three hundred fifty-nine million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-four United States Dollars (USD 359,372,194), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 25 May 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd., signed in Singapore on 25 May 2010, which certificate will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

#### *Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one billion six hundred eighty-seven million three hundred thirty-one thousand ninety-seven United States Dollars (USD 1,687,331,097), consisting of one billion six hundred eighty-seven million three hundred thirty-one thousand ninety-seven (1,687,331,097) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 25 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 17 mai 2010, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 359.372.194), de son montant actuel d'un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois dollars américains (USD 1.327.958.903) à un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 1.687.331.097), par l'émission de trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze (359.372.194) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 359.372.194), de son montant actuel d'un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois dollars américains (USD 1.327.958.903) à un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 1.687.331.097), par l'émission de trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze (359.372.194) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze (359.372.194) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. susmentionnée, pour

un prix total de trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 359.372.194), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

*Description de l'apport*

L'apport en nature consiste en un million huit cent dix-huit mille quatre (1.818.004) parts sociales ordinaires et vingt-neuf mille cent treize (29.113) parts sociales préférentielles rachetables non cumulatives représentant 20% des actions entièrement libérées de Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 300 Beach Road, 23-01, the Concourse, Singapour 199555, enregistrée auprès du Singapore Accounting and Corporate Regulatory Authority, sous le numéro 200401312G.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à trois cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 359.372.194), tel que prouvée par un certificat de valorisation signé par deux gérants de la Société le 25 mai 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd., et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par Cargill Asia Pacific Holdings Pte. Ltd., signé à Singapour le 25 mai 2010. Tel certificat restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingtdix-sept dollars américains (USD 1.687.331.097), représenté par un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingt-dix-sept (1.687.331.097) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DUVIEUSART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6303. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010091779/154.

(100102109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091781/10.

(100101957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.550.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.096.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Caterpillar Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091782/13.

(100101689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, a limited corporate partnership ("société en commandite simple") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 152.057 and with its registered office at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on June 30, 2010.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, is the sole shareholder of "Cephalon Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 86.498 and with its registered office address at 74, rue Merl, L-2146 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, dated 14 March 2002, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 926 of 18 June 2002. The Company's articles of association have for the last time been amended by deed of the undersigned notary of March 31, 2010, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1042 of 18 May 2010.

- The Company's share capital is set at one million seven hundred one thousand euro (EUR 1,701,000.-), represented by one thousand seven hundred one (1,701) shares of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from one million seven hundred one thousand euro (EUR 1,701,000.-), represented by one thousand seven hundred one (1,701) shares of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each to one million seven hundred two thousand euro (EUR 1,702,000.-), represented by one thousand seven hundred two (1,702) shares, by the creation and the issue of one (1) share together with an aggregate share premium of three hundred forty million five hundred five thousand six hundred euro (EUR 340,505,600.-).

2. Subscription and payment of the newly issued share.

3. Amendment of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of one million seven hundred one thousand euro (EUR 1,701,000.-), represented by one thousand seven hundred one (1,701) shares to the amount of one million seven hundred two thousand euro (EUR 1,702,000.-), represented by one thousand seven hundred two (1,702) shares and to issue in this respect one (1) share.

### Second resolution

The one (1) newly issued share (the "New Share") is subscribed by CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, prenamed, in its capacity as subscriber (the "Subscriber").

The New Share has been issued in counterpart for its nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) together with an aggregate share premium of three hundred forty million five hundred five thousand six hundred euro (EUR 340,505,600.-) by a contribution in kind in an aggregate amount of three hundred forty million five hundred six thousand six hundred euro (EUR 340,506,600.-) consisting of all the shares that the Subscriber holds in the share capital of ANESTA AG, a share corporation organized under the laws of Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug under the number CH-100.4.020.737-3, with its registered office at Baarerstrasse 23, 6300 Zug, Switzerland, with forty-seven thousand (47,000) registered shares, nominal value one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share, representing one hundred percent (100%) of the share capital of ANESTA AG (the "Contribution").

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that (i) the value of the Contribution has been ascertained and documented by a valuation report issued by the managers the Company, which document signed "ne varietur" will remain attached to the present deed for the purpose of registration and (ii) that there exist no impediments to the transferability to the Company of the Contribution and that valid instructions have been and/or will be given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Thereupon, the shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allot the New Share to the Subscriber as fully paid share.

### Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions the shareholder decided to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

**"Art. 8.** The Company's capital is set at one million seven hundred two thousand euro (EUR 1,702,000.-) represented by one thousand seven hundred two (1,702) shares of one thousand euro (EUR 1,000.-) each. The company may redeem its own shares."

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'année deux mille dix, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, une société en commandite simple régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.057 et avec siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, prénommée, est le seul associé de "Cephalon Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.498 et avec siège social au 74, rue Merl, L-2146 Luxembourg (la "Société"), constituée à la suite d'un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedranven, reçu le 14 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 926 du

18 juin 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois à la suite d'un acte du notaire instrumentant du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1042 du 18 May 2010.

Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent un mille euros (EUR 1.701.000,-), représenté par mille sept cents une (1.701) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société d'un million sept cent un mille euros (EUR 1.701.000,-), représenté par mille sept cent une (1.701) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune à un million sept cent deux mille euros (EUR 1.702.000,-), représenté par mille sept cent deux (1.702) parts sociales, par la création et l'émission d'une (1) part sociale avec une prime d'émission totale de trois cent quarante millions cinq cent cinq mille six cents euros (EUR 340.505.600,-).

2. Souscription et paiement de la part sociale nouvellement émise.

3. Modification des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital de la Société par un montant de mille euros (EUR 1.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million sept cent un mille euros (EUR 1.701.000,-), représenté par mille sept cent une (1.701) parts sociales à un montant d'un million sept cent deux mille euros (EUR 1.702.000,-), et d'émettre à cet égard une (1) part sociale.

#### *Deuxième résolution*

L'unique part sociale nouvellement émise (la "Nouvelle Part Sociale") est souscrite par CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS, prénommée, en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur").

L'unique Nouvelle Part Sociale a été émise en contrepartie de sa valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) avec une prime d'émission totale de trois cent quarante millions cinq cent cinq mille six cents euros (EUR 340.505.600,-) par un apport en nature d'un montant total de d'un montant total de trois cent quarante millions cinq cent six mille six cents euros (EUR 340.506.600,-) consistant en toutes les actions que le Souscripteur détient dans le capital social de ANESTA AG, une société par actions organisée par le droit Suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-100 4 020 737-3, avec son siège social au Baarerstrasse 23, 6300 Zug, Suisse, avec quarante-sept mille (47.000) actions nominatives, d'une valeur nominale de mille francs suisse (CHF1.000,-) par action, représentant cent pourcent (100%) du capital social d' ANESTA AG ("Apport").

Le Souscripteur agissant par son mandataire déclare (i) que la valeur de l'Apport a été certifiée et documentée par un rapport d'évaluation des gérants de la Société, lequel document signé "ne varietur" restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement et (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société, et que des instructions valables ont été et/ou seront données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport apportés en nature à la Société.

Par suite de cela, l'associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer la Nouvelle Part Sociale au Souscripteur, en tant que part sociale entièrement libérée.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'associé a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à un million sept cent deux mille euros (EUR 1.702.000,-) divisé en mille sept cent deux (1.702) parts sociales de mille euro (EUR 1.000,-) chacune. La Société peut racheter ses propres parts sociales."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091783/158.

(100101701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59030 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091801/10.

(100101935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Five Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

---

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «FIVE STARS S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°109.907,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C n°1308 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C n°664 du 29 mars 2010.

La société a un capital social actuel de soixante-dix mille et dix euros (70.010,-EUR), représenté par sept mille (7.000) actions ordinaires A (les «Actions A»), d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune détenues par les propriétaires d'Actions A (les «Actionnaires A»), et par une (1) action ordinaire B (l'«Action B»), d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) par Action B détenue par le propriétaire de l'Action B (l'«Actionnaire B», ensemble avec les Actionnaires A, les «Actionnaires» et chacun d'eux un «Actionnaire».)»

L'assemblée est présidée par M. Armando DE BIASE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Dello CIPOLLETTA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Marina PADALINO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, savoir des actions ordinaires de classe C, ayant les droits et obligations plus amplement renseignés dans les statuts.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 70.010, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 70.010 (soixante-dix mille dix Euros) à EUR 140.020, par l'émission de 7.001 actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, ayant les droits et obligations prévues par les statuts.

3. Renonciation de la part des actuels actionnaires de la société à leur droit de souscription préférentiel par rapport à la susdite augmentation de capital.

4. Souscription et libération intégrale des 7.001 nouvelles actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 10 (dix) chacune.



5. Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe A et de la classe B, à savoir 7.000 actions de classe A et 1 action de classe B entièrement libérées de la Société, détenues par M. Vittorio Pignatti Morano Campori, et de commun accord avec ce dernier, à un prix arrondi de EUR 307,95 par action, soit au prix total de EUR 2.156.000,-, à régler par la Société à l'aide des profits nets et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

6. Retrait des 7.000 actions de la classe A et de 1 action de la classe B à acquérir en vertu du point 5 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 70.010, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 140.020 à EUR 70.010, par l'annulation de toutes les 7.000 actions de la classe A et de l'action de classe B l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 70.010 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

7. Modification conséquente de l'article 5 des statuts et modification subséquente à tous les endroits nécessaires dans les statuts pour les rendre conformes sur base des modifications de l'agenda.

8. Divers.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide la création d'une nouvelle catégorie d'actions, savoir des actions ordinaires de classe C, ayant les droits et obligations plus amplement renseignés dans les statuts de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 70.010 (soixante dix mille et dix Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 70.010 (soixante-dix mille et dix Euros),

à EUR 140.020 (cent quarante mille et vingt Euros), par l'émission de 7.001 (sept mille une) actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, ayant les droits et obligations prévues par les statuts.

*Troisième résolution*

Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à la susdite augmentation de capital.

*Intervention - Souscription - Paiement*

A comparu le nouveau souscripteur suivant:

- Medspes Sàrl, 1, Rue Nicolas Simmer à L-2538, Luxembourg,

représentée par Société Européenne de Banque S.A. elle-même représentée par M. Armando de Biase et M. Dominique AUDIA, employés demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

en vertu d'une procuration établie le 28 mai 2010, qui, à travers son mandataire, déclare souscrire aux 7.001 (sept mille une) nouvelles actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 10.-(dix Euros) chacune.

La preuve de la souscription et de la libération a été rapportée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait,

- la totalité des actions de la classe A, à savoir 7000 (sept mille) actions de la classe A entièrement libérées de la Société, détenues par M. Vittorio Pignatti Morano Campori,

- la seule action de la classe B entièrement libérée de la Société, détenue par M. Vittorio Pignatti Morano Campori,

sur le vu d'une offre de vente aux fins de rachat présentée par M. Vittorio Pignatti Morano Campori, au prix convenu entre parties de EUR 307,95 (trois cent sept Euros et quatre-vingt-quinze Cents) par action, soit au prix total de EUR 2.156.000,-(deux millions cent cinquante-six mille Euros),

à régler par la Société à l'aide des profits nets et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de retirer les 7000 (sept mille) actions de classe A acquises ci-avant et la seule action de classe B et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 70.010.-(sept mille et dix Euros),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 140.020.-(cent quarante mille et vingt Euros) à EUR 70.010.-(soixantedix mille et dix Euros),

par l'annulation de toutes les 7000 (sept mille) actions de la classe A et la seule action de classe B et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 70.010.-(soixante-dix mille et dix Euros) à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) et (3) de la Loi sur les sociétés.

#### *Sixième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir individuel est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation des décisions qui précèdent.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, à la suite des résolutions précédentes, de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et française de la société et l'assemblée décide à l'unanimité de remplacer dans les statuts, à tous endroits où cela s'avère nécessaire, toutes les références aux actions A par la référence aux actions C de sorte que les statuts de la société auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

### STATUTS

#### **Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose**

##### **Art. 1.**

1.1 There is hereby established by the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the «Company») in the form of a public company limited by shares («société anonyme»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

1.2 The Company will exist under the name of FIVE STARS S.A. .

##### **Art. 2.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' general meeting (the «Shareholders' General Meeting») adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

2.3 The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4 If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

##### **Art. 3.**

3.1 Subject as provided herein, the Company is established for an unlimited period.

3.2 The life of the Company may be shortened by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

##### **Art. 4.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents and connected licenses.

4.3 In a general fashion the Company may grant assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 The Company may also use its funds to invest in real estate and may in a general fashion carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. - Capital, Shares, Distribution and Liquidation rights, Transfer of shares, Registration

### Art. 5.

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital (the «Issued and Subscribed Share Capital») of seventy thousand and ten Euro (EUR 70,010.-) divided into seven thousand and one (7,001) class C shares (the «C Shares») with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each (the «C Share Subscribed Amount») held by the holders of C Shares (the «C Shareholders»).

5.2 The Company shall have an authorized share capital (the «Authorised Share Capital») of ten million one hundred thousand Euro (EUR 10,100,010.-), divided into:

ten thousand and one (10,001) C Shares, with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each one million ten thousand (1,000,000) B Shares, with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.3 In addition to the B Shares Subscribed Amount (the latter being equal to and as high as the par value of the issued and subscribed B Share if any) and the C Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts for B Shares and C Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the «Premium»). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The B Shares Subscribed Amount and the C Shares Subscribed Amount and the relevant Premium shall be hereafter referred to, respectively, as the «B Shares Principal Amount» and the «C Shares Principal Amount».

5.4 The Board of Directors is authorised, during a period ending on January 15, 2015, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorised Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the Issued and Subscribed Share Capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the Authorised Share Capital, the present Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

5.5 Save as provided for under paragraph 5.4 above, the Board of Directors is hereby authorized to issue, within the limits of the Authorized Share Capital, up to ten thousand (10,000) warrants, each giving the warrant holders the right to subscribe for 100 B Shares, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to acquire the warrants. The Board of Directors is authorized to determine the conditions under which the warrants will be issued, including without limitation the subscription price (par value and Premium, if any) to be paid for the B Shares upon the exercise of the warrants. Should the existing B Shareholder(s) fail to subscribe the rights in question, the Board of Directors is hereby authorized to issue, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to acquire the warrants, the relevant number of warrants in whole or in part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such warrants by qualified investors for a period not exceeding six months.

5.6 The shares will be issued in registered form only and, as far as the Issued and Subscribed Share Capital is concerned, shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such shares.

5.7 All issued shares and warrants shall be registered in the Company's share register (the «Register»), under the responsibility of the Board of Directors, or an attorney designated for such purpose, and the Register shall contain the name of each Shareholder of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant Class held by it, the amount paid, the date on which each Shareholder was entered into the Register and the date at which any Shareholder ceased to be a shareholder. Certified copies of the deed of incorporation of the Company together with any amendments thereto, shall be kept along with and in the same place of the Register.

5.8 The Board of Directors shall accept and cause an attorney designated for such purpose to enter into the Register any transfer effected in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles of Incorporation. Every transfer of shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) and/or warrants shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

5.9 Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Directors or other Shareholders may be sent. Such address will also be entered in the Register.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company. Shareholders who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

5.10 The Company has the option to issue certificates representing either a single share or two or more shares.

5.11 The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law and subject to the provisions set forth under Article 8 below, purchase its own shares. However and with regard to the B Shares, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. Save as provided for in Article 8 below, the Company's decision to redeem its own shares shall be taken by the Shareholders' General Meeting by a vote of at least fifty-one per cent (51%) of the holders of each of C Shares and B Shares present or represented, and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

#### **Art. 6.**

6.1 Unless otherwise provided for in any provision of the present Articles of Incorporation, the B Shares and the C Shares shall have the same rights.

Each B Share and each C Share shall cast one vote.

6.2 When shares are subscribed for, the Premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the Board of Directors unless otherwise determined by the Shareholders' General Meeting.

6.3 The Subscribed and Issued Share Capital may be increased or reduced in compliance with the Law.

#### **Art. 7.**

7.1 The Shareholders' General Meeting, upon proposal of the Board of Director, shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that any dividend will be distributed as follows:

(a) to the holders of C Shares, until the total amount that has been distributed in respect of such C Shares is equal to the C Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(b) to the holders of B Shares and without prejudice to the allocation of the C Shares Preferential Return as above under item (a) above, until the total amount that has been distributed in respect of such B Shares is equal to the B Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(c) to the holders of C Shares, 1% of the total amount in excess of the B Shares Preferential Return pro-rata to their respective numbers of shares and net of the C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under item (a) above; and

(d) to the holders of B Shares and without prejudice to the profit allocation of the C Shares as above under item (c) above, the remainder 99% of the total amount in excess of the B Shares Preferential Return pro-rata to their respective numbers of shares and net of the C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under item (a).

7.2 It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the C Shares Principal Amount and the B Shares Principal Amount, will be distributed only (i) after any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 7.1 (a) to (d) above.

For the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to Article 7.1 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this Article 7.2.

7.3 For the purpose of the present Article 7, the following terms have the indicated meanings:

(a) «B Shares Preferential Return» means, as of the date of allocation, the amount equal to nine per cent (9%) per annum to be accrued with regard to the Principal Investment in the Company and capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(b) «C Shares Preferential Return» means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to five per cent (5%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the Financial Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(c) «Principal Investment» means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of B Shares with regard to B Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any, as well as the paid-in amount by the holders of warrants entitling to the subscription of B Shares issued pursuant to Article 5 of these Articles of Incorporation;

(d) «Financial Investment» means the investment in units issued by and pertaining to the Italian real estate closed-end investment fund named as «FIP-fondo immobili pubblici» set up in accordance with and in compliance with the provisions of the Italian law n° 410/2001 and whose «regulation» was approved by the Banca d'Italia on December 16<sup>th</sup> 2004;

(e) «Distribution» means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares; and

(f) «Outstanding Debt» means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Shareholders' loans, if any.

#### **Art. 8.**

8.1 Subject to the provisions of Article 49-8 paragraphs (4) to (8) of the Law, the B Shares, provided they are fully paid up, and the warrants issued in compliance with Article 5.5 above shall be redeemed under the following terms and conditions:

(a) The Board of Directors shall have the right to redeem up to 99% of the B Shares pro-rata to the number of issued B Shares held by each Shareholder and the warrants pro-rata to the number of issued warrants held by each warrant holder out of the distributable profits or reserves determined in compliance with and pursuant to Article 7.1 above, including the Premium of the Company allocated to the B Shares or to the warrants (if any). The redemption price for each B Share or for each of the warrants to subscribe for B Shares shall be equal to the net book equity per share calculated on a fully diluted basis including par value plus the related Premium (if any) per share as defined in Article 5 and any other retained earnings on capital reserves pertaining to the B Shares or to the warrants in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation and any terms and conditions for the warrants set forth under Article 5 and by the relevant approved terms and conditions indicated therein.

(b) The Board of Directors shall decide whether the redeemed B Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles of Incorporation consequential to the cancellation of these B Shares. In case the B Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Upon decision of the Board of Directors, such B Shares may be re-subscribed by each of the Shareholders.

8.2 Any decision of redemption exceeding the limits and conditions provided in this Article 8 must be taken by the Shareholders' General Meeting by the votes of at least two-thirds of holders of each of C and B Shares present or represented.

### **Title III. - Board of directors**

#### **Art. 9.**

9.1 The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least five directors, either Shareholders or not, appointed by the Shareholders' General Meeting.

9.2 The directors shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

9.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting.

9.4 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must convene, within 30 (thirty) business days, a Shareholders' General Meeting, which will appoint one or more successors in compliance with the provisions of article 9.1 above.

9.5 Within ninety (90) days of the end of every six (6) months of each accounting period, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each accounting period shall be audited by the auditors.

9.6 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof. The Board of Directors shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate, with prior consent of the Shareholders' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director. The Board of Directors shall also have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in Article 9.8 paragraphs (a) to (t) below to special attorneys, provided that the Board of Directors shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment policy set out in paragraphs (a), (b) and (c) of Article 9.8 below.



9.7 Holders of B Shares and C Shares shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their respective voting rights as Shareholders.

9.8 Without prejudice to the generality of the above mentioned paragraphs of this Article and without limitation, the Board of Directors shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

(a) to implement the investment policy of the Company and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Company in connection with any such sale, exchange or disposal;

(b) to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor investee companies;

(c) to enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other investors and to acquire investments in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to other investors;

(d) to participate in the management and control of investee companies, where appropriate;

(e) to provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

(f) to receive payments for B Shares and C Shares and to receive investment income and other funds arising from investments;

(g) to open, maintain and close bank accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;

(h) to enter into, make and perform such deeds, contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

(i) to borrow money under short or medium term borrowing and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness, and to secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company;

(j) within the limits of Luxembourg law and of these Articles of Incorporation to redeem shares and any other securities, including warrants, issued by the Company which give rights to subscribe or otherwise purchase the Company shares;

(k) to pay any expenses incurred in relation to the business of the Company including, without limitation, all the costs and expenses referred to the indemnification and the remuneration of the Board of Directors as to be borne by the Company;

(m) to maintain the Company's records and books of account at the Company's registered seat;

(n) to make distributions of cash and in specie and/or payments of interest to the holders of B Shares and C Shares in accordance with the terms as resolved by the Shareholders' General Meeting;

(o) to enter into an «Investment Adviser Agreement» and an «Administration Agreement»;

(p) to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including without limitation, any company affiliated with the Board of Directors, to perform all or any of the activities set forth in this Article;

(q) generally to communicate with the holders of B Shares and C Shares at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

(r) to carry out periodic valuations of the Company assets and to furnish valuations and other financial statements to the holders of B Shares and C Shares, in accordance with this Article;

(s) to carry out such checks and procedures with regard to holders of B Shares and C Shares as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines; and

(t) subject to any restrictions contained in these Articles of Incorporation, to do all or any other acts as are required to be carried out by the Board of Directors or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the Board of Directors in furtherance of the foregoing provisions for the purposes of implementing the present Articles of Incorporation, as well as, any Shareholders' agreement.

#### **Art. 10.**

10.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.2 If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

10.3 A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or by any director.

10.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

10.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a director objects thereto.

10.7 In case of urgency, circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

10.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11.** The Company indemnifies the directors and any officer, agent or employee of the Board of Directors and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Directors with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the Board of Directors' request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

**Art. 12.** In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, pursuant to Article 9 of the present Articles of Incorporation, within the limits of such special power.

**Art. 13.** Subject to the provisions of Articles 9.6 and 9.8, the Board of Directors shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object of the Company, with the exception of the powers reserved by law or by these Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting.

**Art. 14.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by a qualified professional in respect of the applicable law and jurisdiction duly appointed and delegated for this purpose by the Board of Directors.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, either individuals or entities, who need not be a shareholder, appointed by the General Shareholders' Meeting. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual Shareholders' General Meeting for a period ending at the date of the next annual Shareholders' General Meeting.

#### **Title V. - Shareholders' general meeting**

##### **Art. 16.**

16.1 The annual Shareholders' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the third Thursday of the month of June at 10 a.m. and for the first time in 2006. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

16.2 Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

16.3 Written notice of the place, date and time of every Shareholders' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail to each Shareholder not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Shareholders and (ii) all Shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Shareholders determine is prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by the Law.

16.4 Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation, decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company.

16.5 The following decisions of the Shareholders' General Meeting require to be taken with majority approval of the holders of B Shares and C Shares (the «Special Majority»), in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law (if any and where applicable):



- (a) amendment of Company's Articles of Incorporation;
  - (b) subscription of capital increases and/or other securities and/or rights offerings of any of the participating companies;
- and
- (c) appointment of the auditors.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

##### **Art. 17.**

17.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

17.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Issued and Subscribed Share Capital of the Company.

17.3 The remainder shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 7.1.

##### **Art. 18.**

18.1 The Board of Directors may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law and subject to the provisions of Article 7 with respect to the Distribution's priority order.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 19.**

19.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting, taken in accordance with the special majority provided for in Article 16.5 if and once the following has occurred: (i) all of the assets of the Company have been sold, (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or marketable securities not subject to transfer restrictions, and (iii) all the reserves of the Company have been previously distributed to the Shareholders in accordance with and to the extent permitted under these Articles of Incorporation and the Law.

19.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Shareholders' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

19.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation.

#### **Title VIII. - General provisions**

##### **Art. 20.**

20.1 These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a decision of the Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law and these Articles of Incorporation.

20.2 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.»

#### **Suit la traduction française des statuts:**

#### **Titre I<sup>er</sup>. -Dénomination, Siège social, Durée, Objet**

##### **Art. 1<sup>er</sup>.**

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (ci-après «La Société») en la forme d'une société anonyme (ci-après «société anonyme») qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIVE STARS S.A. .

##### **Art. 2.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après «Assemblée Générale Extraordinaire») délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3 La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.**

3.1 Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La vie de la Société peut être réduite avec une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

**Art. 4.**

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la création, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille. La Société peut notamment acquérir par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière des actions, obligations, certificats, notes et tout autre titre et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.2 La Société peut obtenir tous prêts, et réunir des fonds par l'émission d'obligations et autres types de billets à ordre. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets.

4.3 D'une manière générale, La Société peut également accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Titre II. - Capital social, Actions, Droits de distribution et de Liquidation, Transfert des actions, Inscription****Art. 5.**

5.1 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (le «Capital Emis et Souscrit») de soixante-dix mille et dix euros (70.010, EUR) représenté par sept mille et une (7.001) actions ordinaires C (les «Actions C»), d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune (le «Montant Souscrit des Actions C») détenues par les propriétaires d'Actions C (les «Actionnaires C»).

5.2 La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le «Capital autorisé») d'un montant de dix millions cent mille et dix euros (10.100.010,-EUR) représenté par:

- 10.001 (dix mille et une) actions C d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune,
- 1.000.000 (un million) d'actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

5.3 En plus du montant souscrit des Actions B (ce dernier étant aussi égal et à même hauteur que la valeur nominale des actions émises et souscrites B le cas échéant) et le montant souscrit des actions C (le cas échéant) tel que défini ci-dessus, il pourra être établi des comptes distincts pour les actions B et actions C, dans lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale est transférée (le «Premium»). Les montants de ces comptes de primes peuvent être utilisés pour effectuer le paiement de toutes actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes non réalisées sur les placements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux actionnaires. Le Montant Souscrit des Actions B et des Actions C et le «Premium» seront désignés ci-après comme respectivement, les «Actions B» montant principal et les «Actions C» montant principal.

5.4 En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 janvier 2015, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration et plus spécialement en respect des souscriptions et paiements reçus pour les actions du capital autorisé émises en déterminant, le cas échéant la souscription avec ou sans prime d'émission ainsi que la possibilité d'accepter les souscriptions par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.5 Sauf dispositions prévues à l'article 5.4 ci-dessus, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des warrants, dans le cadre du Capital Autorisé, pour une quantité maximale de dix mille (10.000), qui octroient chacun un droit de souscrire 100 actions B, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel d'acquérir des warrants. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les warrants seront émis, y inclus sans limitation le prix de souscription (prime valeur nominale ou prime d'émission, le cas échéant) à payer pour les Actions B jusqu'à exercice des warrants. Dans l'hypothèse où les Actionnaires B ne souscrivent pas lesdits warrant, le Conseil pourra, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, émettre le nombre de warrant autorisé en tout ou partie à sa seule discrétion et accepter les souscriptions de ces warrants par des investisseurs qualifiés pour une période maximale de 6 mois.

5.6 Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et concernant le capital émis et autorisé, les actions doivent être émises après acceptation des souscriptions et libération en totalité de celles-ci.

La Société considérera comme Actionnaire la personne au nom de qui seront enregistrés dans le registre des actionnaires comme le plein propriétaire des actions.

5.7 Toutes les Actions et les warrants émis seront inscrits au Registre des actions de la Société (le «Registre»), sous la responsabilité du Conseil d'Administration ou d'un mandataire désigné à cette fin, et le Registre renfermera le nom de chaque Actionnaire de la Société, son adresse y compris son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues et la catégorie s'y rapportant, le montant payé, la date d'entrée de chaque Actionnaire au Registre et la date à laquelle l'Actionnaire a cessé d'être Actionnaire. Les copies certifiées de l'acte constitutif de la société ainsi que toute modification s'y rapportant seront conservées au même lieu que le Registre des Actionnaires.

5.8 Le Conseil d'Administration acceptera et demandera au mandataire désigné à cette fin d'inscrire au Registre tout transfert effectué en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg et les présents statuts. Tout transfert d'Actions (incluant notamment la vente, la cession, le transfert, la mise en gage, l'apport, la scission, la compensation, la liquidation ou la dissolution) et/ou de warrants doit être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite sur le Registre, le cédant et le cessionnaire ou toute personne détentrice d'une procuration pour agir à cette fin y apposant la date et leurs signatures. La Société peut accepter et inscrire au Registre tout transfert résultant de la correspondance ou de tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

5.9 Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et annonces de la Société, du Conseil d'Administration ou d'autres Actionnaires. Cette adresse sera également inscrite au Registre. Chaque Actionnaire est en droit, à tout moment, de changer son adresse qui figure au Registre en envoyant une notification par écrit au siège social de la Société. Les Actionnaires qui ne fournissent pas d'adresse auront leur adresse au siège social de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

5.10 La Société peut choisir d'émettre des certificats représentant une Action unique ou deux ou plusieurs Actions.

5.11 La Société peut, dans les limites et aux conditions autorisées par la loi et conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après, racheter ses propres actions. Cependant concernant les actions B, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions susceptibles d'être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en considération de l'excédent du prix de rachat. Sauf les dispositions de l'article 8 ci-après, la décision de la Société de racheter ses propres actions doit être prise par vote de l'Assemblée générale des actionnaires représentant au moins cinquante et un pour cent (51%) des Actionnaires de toutes les actions C et actions B présent ou représentés et entraîne une réduction du capital social par annulation des actions rachetées.

#### **Art. 6.**

6.1 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents statuts, les actions B et les actions C posséderont les mêmes droits.

Chaque action B et chaque action C donne droit à un vote.

6.2 Lorsque les actions sont souscrites, la prime d'émission (si existante) doit être payée endéans le délai déterminé par le Conseil d'Administration à moins qu'il n'en ait été autrement décidé par les Actionnaires.

6.3 Le Capital social Souscrit et Emis peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur.

#### **Art. 7.**

7.1 L'assemblée générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, détermine la date et le montant et l'affectation des bénéfices distribuables ou des réserves, à condition que dans tous les cas chaque dividende soit distribué comme suit:

(a) Aux Actionnaires C, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces actions C atteigne le Revenu d'Ajustement C (tel que défini ci-après).

(b) Aux Actionnaires B et sans préjudice de l'affectation du Revenu d'Ajustement C au point a) ci-avant, un montant total jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces actions B atteigne le Revenu d'Ajustement B (tel que défini ci-après).

(c) Aux Actionnaires C, les 1% du montant total excédentaire au Revenu d'Ajustement B au pro rata du nombre de Actions détenue et net du Revenu d'Ajustement C alloué précédemment sous a)

(d) Aux Actionnaires B, et sans préjudice de la répartition du bénéfice des actions C, comme ci-dessus sous (c), le restant, 99% du montant total au-delà des actions B préférentielles, au pro-rata de leur nombre d'actions et net du revenu préférentiel aux actions C ou alloué comme ci-dessus sous le (a).

7.2 Il est stipulé que tout produit de liquidation incluant mais non limité au Capital Nominal des Actions C et au Capital Nominal des Actions B sera distribué uniquement (i) après avoir payé entièrement toute Dette en Souffrance de la Société telle que définie ci-après et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé, et (ii) qu'en grande partie tous les actifs de la société se composent d'espèces ou de quasi-espèces ou de titres négociés en bourse ne faisant pas l'objet de restrictions de la transmissibilité en respectant l'ordre de priorité définie par les paragraphes 7.1 (a) à (d).

Aux fins de cet ordre de priorité, toute distribution préalable effectuée concernant une Action relevant de l'article 7.1 devra avoir été réalisée en tant que produits résultant de la liquidation conformément à cet article 7.2.

7.3 Aux fins du présent article 7, les termes suivants signifient:

a) «Revenu d'Ajustement B» signifie, à la date d'une distribution, le montant équivalent à un revenu d'intérêt de neuf pour cent (9%) par an du montant du Principal Investissement dans la Société et capitalisé à la fin de chaque exercice social, net et libre de toute commission y relative;

b) «revenu d'Ajustement C» signifie, à la date d'une distribution un dividende préférentiel égal à un intérêt de 5% par an en considération de de toute entrée de fonds résultant ou attachée à un Investissement Financier, net de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous paiements exédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de toute commission;

c) «Principal Investissement» signifie, à la date de la Distribution, le montant payé par les Actionnaires B en relation aux Actions B en ce compris la Valeur Nominale et la Prime d'Emission y relative, si existante, ainsi que les montant payés par les propriétaires de warrants autorisant la souscription d'Actions B émises conformément à l'article 5 des statuts;

d) «Financial Investment» signifie l'investissement en unités émises par et appartenant au fond immobilier italien «FIP-fondo immobili pubblici» établi en conformité avec la loi italienne;

e) «Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société sur base des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission de actions, ou au moyen du rachat des actions émises;

f) «Dette en Souffrance» signifie tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la Société (et incluant mais non seulement limitée à des financements octroyés par voie de contrat de prêt ou d'émission d'obligation), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, plus le prêt des Actionnaires, le cas échéant.

#### **Art. 8.**

8.1 Conformément aux dispositions prévues à l'article 49-8 alinéa (4) à (8) de la loi, les actions B, à condition qu'elles soient intégralement libérées, et les warrants émis conformément à l'article 5.5 ci-dessus, sont rachetés dans les ternies et conditions suivantes:

(a) Le Conseil d'Administration a le droit de racheter jusqu'à 99% des Actions B au pro-rata du nombre d'Actions B détenues par chaque Actionnaire et les warrants au pro rata du nombre de warrants émis détenus par chaque détenteur de warrants en dehors des profits et réserves déterminés en respect de l'article 7.1, incluant la Prime d'Emission attachée aux Actions B ou à chaque warrant. Le prix de rachat de chaque action B ou de chaque warrant à souscrire pour les actions B doit être égal à la valeur nette comptable par action calculé sur une base intégralement diluée incluant la valeur nominale, la prime (si existante) telle que définie à l'article 5 et tout autre report à nouveau ou réserve relatif aux actions B ou aux warrants conformément aux dispositions statutaires ou, concernant les warrants, conformément aux règlements correspondants.

(b) Le Conseil d'Administration décide si les actions B qui ont été rachetées doivent ou ne doivent pas être annulées. Dans l'hypothèse où elles le sont, cette annulation sera enregistrée à intervalle régulier par acte notarié pour permettre toute modification des statuts subséquente à cette annulation. Dans l'hypothèse où les actions B restent dans le portefeuille de la Société, les droits de vote, au dividende ou à toute autre distribution effectuée après liquidation de la Société sont suspendus. Sur décision du Conseil d'Administration, ces actions B peuvent être à nouveau souscrites par chacun des Actionnaires.

8.2 Tout rachat sortant du cadre établi par le présent article 8 doit être décidé par vote des Actionnaires représentant 2/3 des actions C et B émises et souscrites présentes ou représentées.

### **Title III. - Board of directors**

#### **Art. 9.**

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non, élus par l'assemblée générale des actionnaires.

9.2 Les administrateurs seront élus pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

9.3 Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

9.4 Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs deviendrait vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restant devront convoquer endéans les 30 jours ouvrables une assemblée générale des actionnaires qui nommera un ou plusieurs successeurs conformément aux dispositions de l'article 9.1 ci-dessus.

9.5 A la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil d'Administration doit, endéans les 90 jours, préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Actionnaire d'un rapport comprenant l'état des investissements et autre bien faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque période comptable doit être audité par le ou les commissaires aux comptes.

9.6 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus étendus pour faire tous les actes qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents statuts. Le Conseil d'Administration doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la gestion des activités de la

Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance de tels agents, assistants ou autres employés de la Société si nécessaire.

Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer, avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à tout administrateur de la Société qui sera appelé administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration dispose du droit de déléguer ses pouvoirs et autorité tels que décrits dans l'article 9.8, alinéas (a) à (t) ci-dessous à des mandataires spéciaux, sous réserve que le Conseil d'Administration ne soit pas habilité à déléguer toute décision relative la politique d'investissement décrite aux points (a), (b) et (c) du article 9.8.

9.7 Les Actionnaires B et les Actionnaires C ne peuvent pas prendre part à la gestion et au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ou participer ou compromettre la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Actionnaires.

9.8 Sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède et sans limitation, le Conseil d'Administration aura le pouvoir et l'autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de:

(a) poursuivre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités, pour compte de la Société, en relation avec pareille vente, échange ou disposition;

(b) évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés participées;

(c) conclure des engagements de souscription pour acquérir des Investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et acquérir les Investissements dépassant les exigences de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres investisseurs;

(d) participer dans la gestion et le contrôle des sociétés investies lorsque nécessaire;

(e) fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société;

(f) recevoir les paiements pour les Actions B et C et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des Investissements;

(g) ouvrir, maintenir ou clôturer les comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

(h) conclure et exécuter des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaire, utile ou accessoire à la conduite des activités de la Société;

(i) emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court court ou moyen terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes et en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement ou cession de ou intérêts de fonds dans tous ou dans partie des fonds et toute autre propriété possédés à ce moment-là ou ci-après acquis par la Société;

(j) dans les limites établies par la loi luxembourgeoise et par les statuts, racheter les actions et tout autre titre, incluant les warrants, émis par la Société qui donnent droit à souscrire ou acheter les parts de la Société;

(k) payer toute dépense effectuée en relation avec les affaires de la Société incluant, sans limitation, tous les coûts et dépenses se rapportant à l'indemnisation et la rémunération du Conseil d'Administration qui doivent être supportés par la Société;

(m) maintenir les documents sociaux et les livres comptables de la Société au principal établissement de la Société;

(n) faire des distributions de sommes d'argent en espèces et/ou des paiements d'intérêts aux Actionnaires B et aux Actionnaires C conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(o) conclure une «convention de conseiller en investissements» et une «convention d'administration»;

(p) engager, si nécessaire ou opportun aux vues des activités de la Société, des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et des consultants, incluant notamment toute société affiliée avec le Conseil d'Administration pour effectuer toute ou partie des activités décrites dans cet article;

(q) en général communiquer, lorsqu'il l'estime approprié, avec les Actionnaires B et C et représenter la Société pour toute autre action;

(r) effectuer des évaluations périodiques des actifs de la Société et fournir des évaluations et autres états financiers aux Actionnaires B et C conformément au présent article;

(s) effectuer les vérifications et mettre en oeuvre les procédures relatives aux Actionnaires B et C telles qu'elles sont requises par toute règle, règlement ou directive portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

(t) sous réserve de toutes les restrictions prévues par les présents Statuts, accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par le Conseil d'Administration ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon une appréciation raisonnable du Conseil d'Administration selon les dispositions précédentes dans le but d'exécuter les présents Statuts ou toute Convention d'Actionnaires.

**Art. 10.**

10.1 Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres.

10.2 En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

10.3 Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ainsi que chaque fois que deux administrateurs le demander.

10.4 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Tout administrateur de la société pourra intervenir à toute réunion du Conseil d'administration en donnant procuration à un autre membre du Conseil d'administration par écrit.

10.5 Les résolutions seront approuvées si elles sont acceptées par la simple majorité des voix des membres présents ou représentés à une réunion. Au cas où le nombre de votes sera égal, le président aura un vote décisif.

10.6 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par autre équipement de communication équivalent permettant à tous les participants à la réunion d'entendre les autres personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'administration seront aussi valides et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique. Ces décisions auront le même effet que des résolutions votées durant un conseil d'administration dûment convoqués.

10.8 Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par telefax, e-mail ou téléphone, ce dernier étant à confirmer par écrit.

**Art. 11.** La Société peut indemniser les Administrateurs et tout directeur, assistant, agent, ou employé du Conseil d'Administration et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société que le Conseil d'Administration a chargé de fournir des services pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure lors de laquelle il peut être partie en raison de sa fonction de directeur, agent, ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

**Art. 12.** La société sera liée, vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sauf décision particulière prise concernant la signature autorisée s'il y a délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le Conseil d'administration conformément à l'Article 9 des présents statuts.

**Art. 13.** En considération des prescriptions des articles 9.6 et 9.8. Le Conseil d'administration est d'investi des plus larges pouvoirs pour faire tous les actes administratifs et de disposition conformes à l'objet social de la société sauf les pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14.** Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi, dûment désigné et délégué à ce dessein par le Conseil d'Administration.

**Titre IV. - Contrôle**

**Art. 15.** Les opérations effectuées par la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, individuels ou entités, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires, désignés par l'assemblée générale des Actionnaires. Dans le cas où plusieurs commissaires aux comptes sont nommés, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires subséquente.

**Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

16.1 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu spécifié dans les convocations, le 3e jeudi du mois de juin à 10.00 heures. La première Assemblée se tiendra en 2006. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée se tiendra le prochain jour ouvré.

16.2 Les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires peuvent être convoqués par le conseil d'administration, les Commissaires aux Comptes et sur la demande écrite des actionnaires totalisant au minimum 20% du capital social émis et souscrit.

16.3 Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Actionnaires doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Actionnaire au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Actionnaires aient renoncé par écrit à cette convocation



et que (ii) tous les Actionnaires soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Actionnaires ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Actionnaires jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

16.4 Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du capital social avec droit de vote émis et souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

16.5 Les décisions suivantes de l'assemblée des Actionnaires doivent être prises à la majorité des votants des actions de classe B et des actions de classe C (la «majorité spéciale»), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire de la loi (le cas échéant):

- (a) changement dans les statuts de la Société;
- (b) souscription d'augmentations de capital et/ou autres titres et/ou émissions de droits d'une des sociétés participantes;
- (c) désignation du commissaire aux comptes.

## **Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices**

### **Art. 17.**

17.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que la réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis et souscrit.

17.3 Le solde est distribué aux Actionnaires, selon la résolution prise conformément à l'article 7.1.

### **Art. 18.**

18.1 Le conseil d'Administration peut procéder à des distributions d'avance sur dividende selon les prescriptions de la Loi et les dispositions de l'article 7 des présents statuts.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 19.**

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise conformément à la majorité spéciale prévue à l'article 16.6 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Actionnaires conformément et dans les limites autorisées par les présents statuts et la loi en vigueur.

19.2 La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (individus ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

19.3 Les liquidateurs assurent la répartition du montant du bénéfice de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents statuts.

## **Titre VIII. - Dispositions générales**

### **Art. 20.**

20.1 Les statuts peuvent être modifiés par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de vote prévues par les lois luxembourgeoises et par les statuts.

20.2 Toutes les questions non réglées par ces statuts doivent être interprétées selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux amendements des présentes.

### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 2.300.-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DE BIASE, D. CIPOLLETTA, M. PADALINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 juin 2010, LAC/2010/24832: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010091874/831.

(100102184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Designbureau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2511 Luxembourg, 82, boulevard Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 146.256.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089570/9.

(100099137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Luxconsult, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2010*

*Quatrième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

de reconduire:

- Pour une durée de 3 ans, le mandat de Monsieur Gaston FLESCHE, qui suite à un changement d'adresse réside actuellement 58, rue de Rodembourg, L-6950 OLINGEN;
- les mandats de Messieurs Félix BUCHLER et Georges KIEFFER pour une durée d'un an;
- Le mandat du commissaire aux comptes; la société PKF Weber & Bontemps, société anonyme pour une durée d'un an.

de confirmer:

- Monsieur Félix BUCHLER en tant que Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

GILLARDIN Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué,

BUCHLER Félix, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Steinsel, administrateur et président,

SCHMITZ Walter, ingénieur diplômé, Wasserliesch, administrateur,

JUNCKER Marc, administrateur de Felgen & Associés, Esch-sur-Alzette, administrateur,

HUBERT Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,

JAAQUES Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,

KIEFFER Georges, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,

FLESCHE Gaston, ingénieur diplômé, Mersch, administrateur,

BEISSEL Philippe, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,

RUPPERT Michel, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Koerich, administrateur.

Luxembourg, Walferdange, administrateur.

Luxembourg, le 14 juin 2010.  
LUXCONSULT SA  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
SOCIETE ANONYME  
Signature

Référence de publication: 2010089660/35.

(100099526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**DS Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 97.748.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DS GROUP S.A., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, dénoncé en date du 3 mai 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Fanny CAQUARD, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Fanny CAQUARD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010089572/19.

(100099499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-second of June  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

VALE INTERNATIONAL S.A., a limited liability company organised under the laws of the Canton of Vaud, having its registered office at Route de Pallatex 29, 1162 Saint-Prex, Vaud, Switzerland, and registered with the Canton of Vaud Register of Commerce under number CH-550-1046256-7,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "VALE INTERNATIONAL S.A.", prenamed, is the sole member of "FERTECO EUROPA S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, incorporated by a deed of the notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN residing in Luxembourg on December 21, 2001, published in the Mémorial C of April 10, 2002, number 557 (the "Company").

2) That the capital of the Company is set at thirteen thousand euro (13,000.EUR) divided into five hundred and twenty (520) shares of twenty-five euro (25.-EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named member representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole member decides to increase the capital of the Company by an amount of sixty-seven million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and fifty euro (67,268,650.-EUR) to raise it from its present amount of thirteen thousand euro (13,000.- EUR) to sixty-seven million two hundred and eightyone thousand six hundred and fifty euro

(67,281,650.- EUR) by the creation and the issue of two million six hundred and ninety thousand seven hundred and forty-six (2,690,746) new shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each together with an issue premium of sixty-seven million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and seventy-seven euro and sixty-three cents (67,268,677.63.-EUR).

#### *Subscription and Paying up*

Thereupon,

VALE INTERNATIONAL S.A. prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two million six hundred and ninety thousand seven hundred and forty-six (2,690,746) new shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each.

These new shares have been fully paid up together with a total issue premium of sixty-seven million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and seventy-seven euro and sixty-three cents (67,268,677.63.-EUR) by a contribution in cash of the amount of one hundred and sixty-six million seven hundred and five thousand two hundred and two United States Dollars and sixty-seven cents (166,705,202.67.-USD) converted into one hundred and thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand three hundred and twenty-seven euro and sixty-three cents (134,537,327.63.-EUR) at the applicable conversion rate of EUR:USD=1.2391 as at June 21, 2010 published by the European Central Bank.

Evidence of the aforementioned contribution has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly so that the amount of one hundred and thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand three hundred and twenty-seven euro and sixty-three cents (134,537,327.63 EUR) is as of now available to the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at sixty-seven million two hundred and eighty-one thousand six hundred and fifty euro (67,281,650.- EUR) represented by two million six hundred and ninety-one thousand two hundred and sixty-six (2,691,266) shares of a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version**

L’an deux mille dix, le vingt-deux juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### **A COMPARU:**

VALE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Canton de vaud, ayant son siège social au 29, Route de Pallatex, 1162 Saint-Prex, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Vaud sous le numéro CH-550-1046256-7,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 21 juin 2010.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d’acter:

1) Que VALE INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FERTECO EUROPA S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C du 10 avril 2002, numéro 557 (la «Société»).

2) Que le capital social de la société est fixé à treize mille euros (13,000.- €) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante-sept millions deux cent soixante-huit mille six cent cinquante euros (67.268.650.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000.-EUR) à soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante euros (67.281.650.-EUR) par la création et l'émission de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-six (2.690.746) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission de soixante-sept millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-dix-sept euros et soixante-trois cents (67.268.677,63.- EUR).

*Souscription et Libération*

VALE INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à deux millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-six (2.690.746) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées avec une prime totale d'émission de soixante-sept millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-dix-sept euros et soixante-trois cents par un apport en espèces d'un montant de cent soixante-six millions sept cent cinq mille deux cent deux Dollars des Etats-Unis et soixante-sept cents (166.705.202,67.- USD) convertis en cent trente quatre millions cinq cent trente-sept mille trois cent vingt-sept euros et soixante-trois cents (134.537.327,63.- EUR) au taux applicable de conversion EUR:USD=1,2391, en date du 21 juin 2010, publié par la Banque Centrale Européenne.

La preuve du susmentionné apport a été apportée au notaire instrumentant, qui expressément reconnaît que le montant de cent trente quatre millions cinq cent trente-sept mille trois cent vingt-sept euros et soixante-trois cents (134.537.327,63.- EUR) et est maintenant à la disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante euros (67.281.650.-EUR) représenté par deux millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-six (2.691.266) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: EAC/2010/7612. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010090989/126.

(100100752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Henri HELLINCK

Notaire

Référence de publication: 2010089573/12.

(100099224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.774.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung  
die am 21. Juni 2010 stattfand:*

Die verbleibenden Verwaltungsräte beschließen, nachdem Herr Achim Welschoff mit Wirkung zum 18. Juni 2010 sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat, Frau Diane Wolf, geboren am 28. Mai 1967 in Stuttgart, Deutschland, mit Berufsanschrift in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, mit Wirkung vom 21. Juni 2010 und bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding I S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, vorläufig als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Lothar Rafalski (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Günther Skrzypek (Verwaltungsratsmitglied)
- Frau Diane Wolf (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Juni 2010.

*Für die Augur Financial Holding I S.A.*

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

*Die Domizilstelle*

Jürgen Maximini / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010092772/25.

(100102432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Der Verwaltungsrat beschließt zum 1. Juli 2010, den Gesellschaftssitz an folgende Anschrift zu verlegen:

6, rue Dicks,  
1417 Luxembourg.

Nachdem Herr Achim Welschoff mit Wirkung vom 30. Juni 2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist, beschliesst der Verwaltungsrat per Beschluss vom 1. Juli 2010, Herrn Dr. Robert Hoffmann, geboren am 2. Februar 1950 in Echternach (Luxemburg), beruflich ansässig bei Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, mit Wirkung vom 1. Juli 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche in 2011 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Uwe R. Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Robert Hoffmann (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Juli 2010.

aeris CAPITAL Management S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2010092869/23.

(100102825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---